

Laboratoire autorisé pour pratiquer en vue du diagnostic prénatal les examens de cytogénétique y compris de cytogénétique moléculaire, de génétique moléculaire, de biochimie foetale y compris les marqueurs sériques maternels et les examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses.

IDENTIFICATION DE LA PATIENTE	MEDECIN PRESCRIPTEUR
Nom .....	
Prénom.....	
Nom de jeune fille : .....	
Date de naissance.....	
Adresse.....	
Tél. : .....	

**GROSSESSE ACTUELLE (→ JOINDRE LE COMPTE RENDU DE L'ECHOGRAPHIE DE DATATION)**

DDR : ..... DDG : .....  Grossesse mono-fœtale  Grossesse gémellaire

**INDICATION :**

MALADIE GENETIQUE LIEE A L'X (*précisez*) : .....

HYPERPLASIE CONGENITALE DES SURRENALES (COUPLE A RISQUE)

AMBIGUITE SEXUELLE ECHOGRAPHIQUE

DISCORDANCE ECHOGRAPHIQUE VS CARYOTYPE FOETAL

Autre (*PRECISEZ*) : .....

**DATE DE PRELEVEMENT :** ..... **Date (si prévue) du diagnostic prénatal :** .....

**LABORATOIRE** devant exécuter le diagnostic prénatal : .....

**ATTESTATION ET CONSENTEMENT (préalables à un examen de biologie en vue d'établir un diagnostic prénatal in utero)**

Je soussigné (e) ....., Docteur en Médecine

Conformément à l'article R.162-16-67 du décret n° 95-559 du 6 mai 1995, certifie avoir reçu en consultation ce jour, **la patiente ci-dessus désignée** afin de lui apporter les informations suivantes :

La détermination du sexe de votre fœtus est utile à la prise en charge de votre grossesse notamment si vous envisagez d'avoir recours à un diagnostic prénatal précoce. Pour cela, il existe plusieurs alternatives :

- L'échographie fœtale permet de connaître le sexe du fœtus mais elle ne peut être réalisée pour être fiable au mieux qu'à partir de la 14<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée ce qui n'est pas compatible avec un diagnostic prénatal précoce.
- Un prélèvement de tissu fœtal permet d'établir le sexe chromosomique du fœtus (caryotype fœtal). Ce prélèvement peut être réalisé dès la 11<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée (biopsie de villosités choriales) ou plus tardivement (liquide amniotique par amniocentèse) à partir de la 14<sup>ème</sup> semaine. Ces gestes invasifs comportent cependant des risques notamment de perte fœtal (environ 1 à 2%).

Afin de connaître précocement (avant la 14<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée) le sexe de votre fœtus tout en évitant d'avoir recours à un geste invasif, il vous est proposé de déterminer son sexe par analyse génétique de l'ADN fœtal qui circule dans votre sang. Ce test peut aussi être utile en cas de difficultés d'interprétation de l'échographie fœtale. Il s'agit d'une simple prise de sang qui ne présente aucun risque pour votre fœtus.

Je soussignée, Madame.....

Consens au prélèvement et à la réalisation de cet examen qui sera effectué par un laboratoire autorisé à la pratiquer par le Ministère chargé de la santé. Le résultat de l'examen me sera rendu et expliqué par le médecin qui me l'a prescrit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du prescripteur \_\_\_\_\_ Signature du patient \_\_\_\_\_

# DIAGNOSTIC DE SEXE FŒTAL A PARTIR DU SANG MATERNEL

## Informations pratiques

### NATURE DU TEST- INTERPRETATION DES RESULTATS

- Le diagnostic de sexe fœtal tel qu'il est proposé, repose sur la détection dans le sang maternel d'une séquence nucléotidique dérivée du gène *SRY* normalement absente du génome maternel.
- L'origine de cet ADN étant majoritairement trophoblastique, sa présence signe la présence d'un fœtus de sexe masculin et par défaut de sexe féminin s'il est absent.

### AVANT TOUT ENVOI DE PRELEVEMENT

- Vérifier les conditions de terme :  $\geq 8$  semaines de grossesse (terme échographique) ( $>10$  semaines d'aménorrhée) ( $\geq 6$  semaines d'aménorrhée, exclusivement dans un contexte de couple à risque d'hyperplasie congénitale des surrénales)
- Prévenir le laboratoire avant tout envoi : ☎ 01.34.40.20.20 - e-mail : SRC@lab-cerba.com

### MODALITES DE PRELEVEMENT ET DE TRANSPORT

- Sang total (**3 x 7 ml**) sur tube sec avec gel séparateur (type Vacutainer SST<sup>®</sup> disponibles sur demande)
  - laisser environ 30 minutes à température ambiante jusqu'à coagulation complète, puis
  - centrifuger pendant 10 minutes à environ 3000 g.
- NE JAMAIS DECANTER NI OUVRIR LES TUBES**
- Envoi à température ambiante.  
Le prélèvement doit impérativement parvenir sous 72 h à l'adresse suivante :  
Laboratoire Cerba - Département Génétique  
Zone d'activités Les Béthunes  
7/11 rue de l'Equerre  
95310 Saint-Ouen l'Aumône

### DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUTE DEMANDE

- Compte-rendu échographique (1<sup>ère</sup> échographie de datation : date de début de grossesse et nombre de sacs embryonnaires)
- Prescription médicale « diagnostic de sexe fœtal par analyse de l'ADN circulant dans le sang maternel »
- Attestation de consultation médicale et consentement de la patiente
- Courrier explicitant le motif médical de la demande

### RESULTATS

- Délai : 24-48h pour tout prélèvement parvenu au laboratoire jusqu'au vendredi matin avant 10h (les analyses sont réalisées trois fois par semaine du lundi au vendredi)
- Les résultats sont remis au médecin qui a prescrit l'examen.

### EN CAS DE PRISE EN CHARGE

La **PRISE EN CHARGE** ne sera effectuée que si les pièces suivantes sont jointes :

- l'original de la prescription médicale
- la photocopie de la carte de sécurité sociale

#### Secrétariat Médical

Nos secrétaires sont présentes  
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00  
le samedi de 8h00 à 14h00

Téléphone : 01 34 40 20 20  
Fax : 01 34 40 21 29  
Email : SRC@lab-cerba.com